

N°55
FÉVRIER 2022

LA *Feuille* DU TRI

A photograph of three children (two girls and one boy) participating in a recycling activity. They are standing around a table with a green recycling bin. One boy is placing a brown paper bag into a yellow bin, while others are sorting through plastic bottles and other waste. The background is a bright, clean indoor setting.

**L'ÉCOCITOYENNTÉ
PASSE PAR LE TRI DES DÉCHETS
VOIR PAGE 5**



SOMMAIRE

// ÉDITORIAL //

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle année débute et nous rapproche d'une échéance méconnue du grand public : **l'obligation du tri à la source des bio-déchets au 31 décembre 2023**. A cette date, chaque citoyen devra avoir à sa disposition les moyens nécessaires à la séparation de ses déchets biodégradables du reste de ses ordures ménagères. **Le compostage de ces bio-déchets est un moyen facile et efficace pour tendre vers une gestion écoresponsable d'une partie des déchets que nous produisons.**



Aujourd'hui, la majorité des intercommunalités membres de Sud Rhône Environnement propose à ses habitants des **équipements à tarifs préférentiels**. Elles équipent également les établissements scolaires qui souhaitent, non seulement se conformer à la législation à venir, mais surtout **mettre en place un projet de développement durable**.

Sud Rhône Environnement accompagne ces projets d'éducation au développement durable et offre toute son expertise et ses savoir-faire en la matière dans l'objectif clair et commun avec les collectivités de **réduire le volume des déchets produits et de trouver des solutions de traitement efficaces** sans pour autant faire peser un poids financier supplémentaire sur les particuliers. Visibles dans les établissements scolaires de premier degré (maternelles et élémentaires), nos actions de sensibilisation se développent de plus en plus dans les établissements de second degré (collèges et lycées).

Voilà la volonté du conseil syndical, que j'ai l'honneur de présider depuis le 30 novembre 2021, pour la suite de son mandat. **C'est ensemble que nous arriverons à réussir le défi de la réduction drastique de nos déchets**. C'est en coordonnant nos forces que nous parviendrons à trouver des solutions de traitement qui pourront, dans l'avenir, faire figure d'exemple pour d'autres territoires.

Sud Rhône Environnement est là pour répondre à chaque initiative émergeant de son territoire et répondant à cette philosophie : **« Chaque geste compte ».**

**Le Président,
Laurent GESLIN**

- 2 • Éditorial.
- 3 • Laurent Geslin, nouveau président de Sud Rhône Environnement.
 - Des gobelets réutilisables pour vos manifestations.
- 4 • « Ça Commence Par Nous » : 10 défis à réussir pour prendre soin de sa planète
- 5 • **DOSSIER**
L'écocitoyenneté, c'est bien trier ses déchets !
- 7 • Propreté aux abords des colonnes de tri : agissons avec citoyenneté !
 - Les consignes de tri en déchèterie.
- 9 • **Ecosystem**
« Laisse Parler Ton Cœur » 2090 kilos de jouets collectés.
- 10 • **EcoMobilité**
Une seconde vie pour les meubles à bout de souffle.
- 11 • **EcoDDS**
Avec Facilityr, je tri mes déchets chimiques depuis mon smartphone.
- 12 • **FOCUS**
Des interventions scolaires qui évoluent !
- 13 • **Tuto éco-logique !**
Les tablettes lave-vaisselle maison.

La Feuille du Tri N°55 - Février 2022

Directeur de la publication :

Laurent GESLIN

Conception, réalisation & rédaction :

Sud Rhône Environnement

Illustrations et photographies :

Canva.fr, Sud Rhône Environnement



Retrouvez toute l'actualité du syndicat sur les réseaux sociaux.



Laurent GESLIN, élu président de Sud Rhône Environnement

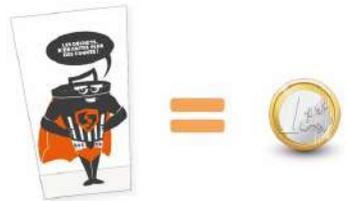
C'est lors du conseil syndical du 30 novembre 2021 que **Laurent Geslin**, maire de Mas Blanc des Alpilles, s'est vu confié la présidence de **Sud Rhône Environnement**. L'édile prend ainsi la succession de Jean-Marie Fournier, ce dernier souhaitant se recentrer sur son mandat de maire de Jonquières Saint Vincent.

L'**année 2022** débute ainsi avec une nouvelle présidence pour Sud Rhône Environnement, **de nouveaux projets et de nouvelles perspectives**.

Pour vos manifestations, Sud Rhône Environnement vous offre les gobelets !

Depuis 2015, Sud Rhône Environnement **accompagne les associations et les collectivités dans la réduction des déchets hors foyer**. Si les manifestations et événements grand public restent encore rares, compte tenu des différentes restrictions sanitaires, connaître l'existence d'un tel dispositif peut être d'une aide précieuse lorsque le contexte sanitaire sera plus favorable.

Les **5000 gobelets disponibles** sont sérigraphiés à la couleur de la réduction des déchets. **La mise à disposition est gratuite** et seuls les gobelets non restitués sont facturés à l'issue de la manifestation (0,80€/unité). Côté logistique, **Sud Rhône Environnement prend en charge la livraison des gobelets sur le lieu de la manifestation ainsi que leur nettoyage**.



Informer sur la démarche écoresponsable

Pour informer de la démarche écoresponsable pour laquelle vous avez optez mais aussi **informer vos visiteurs du principe de la consigne**, deux panneaux d'information accompagnent les gobelets.

Renseignements :
www.sudrhone.fr



« Ça Commence Par Nous »

10 défis à réussir pour prendre soin de sa planète

« Ça commence par nous » est un collectif citoyen dont l'objectif est de **réveiller l'éco-citoyen** présent en chacun de nous à travers la réalisation de **10 défis par mois**, à la fois ludiques et faciles. Entre prise de **conscience écologique et petits gestes du quotidien**, limiter son impact environnemental est désormais à la portée de tous.



QU'EST-CE QUE L'ÉCOCITOYENNETÉ ?

L'écocitoyenneté c'est **admettre que chaque geste et chaque action comptent** pour la préservation de la planète et de ses ressources naturelles. Ainsi, à travers les gestes quotidiens, l'éco-citoyen fait en sorte de toujours se **préoccuper du maintien et de l'amélioration de la santé de son environnement**.

Chaque mois, Sud Rhône Environnement relaie sur ses supports les défis proposés par le collectif "Ça commence par nous". Les 10 défis pourront être réalisés seul, en couple ou en famille, avec un seul et même objectif : **prendre soin de notre planète et devenir un héros du quotidien**



Vous souhaitez en savoir plus sur la démarche ?

Pour relever les 10 défis mensuels CCPN, rendez-vous sur www.sudrhone.fr chaque début de mois.

Envoyez-nous vos photos illustrant vos défis réussis. Nous les publierons sur nos réseaux sociaux !

10 exemples de défis :

- Je calcule mon empreinte carbone via le site de la WWF ;
- J'achète d'occasion (recycleries, associations, sites internet de vente entre particuliers...);
- Je deviens incollable sur les règles de tri de mes déchets ;
- Je consomme 100% français pendant une semaine ;
- Je supprime mes mails lus et me désabonne des newsletters inutiles ;
- J'achète au marché ou en direct auprès des producteurs une fois dans le mois ;
- Je garde mes contenants vides pour mes futurs produits fait-maison.

L'écocitoyenneté, c'est bien trier ses déchets !

L'organisation mise en place pour la collecte et le traitement des déchets s'inscrit dans une **démarche citoyenne de protection de l'environnement**.

En effet, le tri et le recyclage permettent **d'économiser et de préserver les ressources en matières premières** et de faire des économies d'énergies dans la fabrication de nouveaux produits. S'ajoute à cela des **économies importantes des deniers publics** mobilisés pour la gestion des déchets. Vous, habitants, citoyens, êtes le **premier maillon de la chaîne**. Sans vous, sans vos gestes de tri et le changement de vos habitudes de consommation, rien ne serait possible.

Depuis de nombreuses années, et grâce à la simplification des consignes de tri sur le territoire, vos gestes de tri s'améliorent. Malgré tout, il peut **subsister des doutes** sur certaine matière : l'opercule de mon yaourt,

mon papier aluminium, mon cahier à spirales, mon flacon de parfum ... où jeter ces déchets ?

Retrouvez ci-dessous les principales consignes de tri du territoire. A leur lecture, vous constaterez qu'au final, **très peu de déchet ont leur place dans le sac noir !**

Certains déchets ne sont pas pris en charge par le service public de gestion des déchets, **c'est le cas des pneus ou des bouteilles de gaz qui doivent être confiés à votre revendeur**. C'est aussi le cas des fusées de détresse (aper-pyro.fr), des panneaux photovoltaïques (pvcycle.fr), des véhicules hors d'usage, les déchets radioactifs (andra.fr) et de l'amiante.

Si votre déchet n'apparaît pas dans ce récapitulatif, contactez-nous par email à contact@sudrhone.fr pour vous assurer de votre geste de tri.

LES EMBALLAGES



En plastique, en carton ou en métal



**SE JETTENT DANS
LE SAC, LE BAC OU LA COLONNE JAUNE**

LE PAPIER



Magazines, cahiers, journaux, feuilles, enveloppes, catalogues, publicités, livres, ...



**SE JETTE DANS LA
COLONNE BLEUE**

LE VERRE



Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.



SE JETTE DANS LA COLONNE VERTE

DÉCHETS SPÉCIFIQUES



Électriques, chimiques, bois, végétaux, ferraille, gravats, plâtre, mobilier, ampoules, gros cartons, batteries, piles, cartouches d'encre ...



SE JETTENT À LA DÉCHÈTERIE

LE TEXTILE



Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison quel que soit leur état



SE JETTE DANS LA COLONNE TEXTILE

LES DÉCHETS DE CUISINE



Épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, sachets de thé ou petits végétaux



SE DÉPOSENT EN PRIORITÉ DANS UN COMPOSTEUR (INDIVIDUEL OU COLLECTIF)

LES ORDURES MÉNAGÈRES

« RÉSIDUS DES TRIS EFFECTUÉS »



Cotons démaquillants, cotons-tiges, masques chirurgicaux, brosses à dents, couches-culottes, protections périodiques, rasoirs jetables, gants jetables, bouchons de lièges, mouchoirs en papier et essuie-tout ...

A DÉFAUT, ILS SE DÉPOSENT AUX ORDURES MÉNAGÈRES



SE DÉPOSENT DANS LE BAC OU LE SAC NOIR



Propreté aux abords des colonnes de tri : agissons avec citoyenneté !

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de déposer des déchets au pied des points d'apports volontaires ou à proximité**. Les dépôts sauvages peuvent provoquer des nuisances et des problèmes de salubrité publique. **Le nettoyage des points d'apports volontaires nécessite l'intervention d'agents communaux et parfois de prestataires privés engendrant ainsi un surcoût pour le contribuable.**

DE PLUS EN PLUS DE COLONNES SOUS VIDÉO-SURVEILLANCE.

Face à des incivilités toujours plus nombreuses, **certaines municipalités ont installé des caméras de vidéosurveillance aux abords de leurs colonnes de tri**. Ces caméras permettent d'identifier, de jour comme de nuit, les personnes qui déposent des déchets au pied de ces colonnes de tri. **Une contravention d'un montant de 135 €** sera adressée au propriétaire du véhicule, au titre d'un dépôt ou abandon de déchets ou d'objets hors des emplacements autorisés, selon l'article de loi en vigueur.

Les consignes de tri en déchèterie

Avant de vous rendre en déchèterie, prenez le temps de vous **poser une question : votre objet peut-il être réparé, revendu, donné ou encore transformé (meuble, jouet, matériel...) ?**

SI VOTRE RÉPONSE EST «NON», ALORS RENDEZ-VOUS EN DÉCHÈTERIE. MAIS AVANT VOTRE TRAJET :

- Prenez le temps de préparer et de trier vos déchets (ex : pliez les cartons, séparez-les du polystyrène, enlevez les films plastiques), ... ;
- Séparez-les dans des bacs, des cartons ou des seaux ;
- Disposez-les dans votre véhicule de manière à les déposer en fonction des bennes et éviter des allers-retours sur place ;
- Si vous utilisez une remorque ou un camion type plateau, n'oubliez pas de le bâcher correctement pour éviter les envols.

Ces petits gestes vont vous faire gagner du temps une fois sur place



UNE FOIS À LA DÉCHÈTERIE ...

- Informez l'agent d'accueil de déchèterie du type de déchets que vous apportez. Il vous sera de bons conseils.
- N'hésitez pas à le solliciter sur le quai.
- Respectez la propreté du site.
- Ne mettez dans les encombrants uniquement que ce qui ne peut pas être déposé dans une autre benne de la déchèterie (ex : boîte en carton). Les déchets déposés aux encombrants ne sont pas recyclés et sont enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux.

Ces indications ne sont pas limitatives et sont complétées dans le règlement intérieur de chaque collectivité. **Les erreurs de tri sont bien souvent dues à une méconnaissance des consignes de tri. Nous pouvons les éviter en respectant la signalétique présente en déchèterie.**



ZOOM SUR LA BENNE ENCOMBRANTS

POUR LES DÉCHETS **NON RECYCLABLES**



Y SONT INTERDITS



LES TEXTILES



BOUTEILLE DE GAZ ET EXTINCTEUR



PRODUITS DANGEREUX



AMIANTE



EXPLOSIFS



PETITS APPRELS ÉLECTRONIQUES



SAC POUBELLE FERMÉ

et de façon générale, **tous les produits** portant le logo «tri-man» indiquant que qu'ils font l'objet d'une **filière de recyclage**



« Laisse Parler Ton Cœur » 2090 kilos de jouets collectés

La collecte de jouets « **Laisse Parler Ton Cœur** » s'est terminée le 26 novembre 2021 dans les 18 points de collecte du territoire avec **plus de 2 tonnes de jouets récoltés** par Sud Rhône Environnement.

Organisée dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, du 20 au 28 novembre 2021, en partenariat avec Ecosystem, « **Laisse Parler Ton Cœur** » poursuit plusieurs objectifs :

- Rendre les fêtes de fin d'année accessibles à tous ;
- Promouvoir l'économie circulaire et le réemploi ;
- Sensibiliser le grand public au devenir des déchets plastiques (hors emballages).

Au-delà de la générosité, c'est aussi **une question écologique** que soulève la collecte « Laisse Parler Ton Cœur ». **Aujourd'hui, les jouets en plastique constituent 80% des jouets vendus en France. Ils ne peuvent pas être recyclés et sont envoyés en enfouissement avec nos ordures ménagères.** En permettant aux jouets de démarrer une deuxième vie, nous économisons les ressources naturelles et ainsi la santé de notre planète.

C'est l'essence même de l'économie circulaire !

Les **2 090 kg de jouets récoltés** ont été remis le jeudi 2 décembre aux structures solidaires partenaires de l'édition 2021 de « Laisse Parler Ton Cœur » : **Emmaüs Arles et l'Unité Locale Beaucaire Terre d'Argence de la Croix-Rouge Française.**

Vous êtes un établissement scolaire et vous souhaitez d'ores et déjà vous inscrire à l'édition 2022 ?

Vous êtes une structure de l'économie sociale et solidaire et vous souhaitez devenir partenaire de l'opération ?

Contactez-nous par email à contact@sudrhone.fr



écomobilier

Une seconde vie pour les meubles à bout de souffle.

Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'État, financé par l'éco-participation, a pour vocation de collecter et valoriser le mobilier, les matelas, les couettes et oreillers usagés en leur offrant une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

Aujourd'hui, les 13 déchèteries de Sud Rhône Environnement sont équipées de benne dédiée au mobilier. La vieille table basse de mamy va pouvoir retrouver une deuxième jeunesse !

QUE PUIS-JE DÉPOSER DANS CETTE BENNE ?

Aussi bien les meubles d'intérieur que d'extérieur c'est à dire : les buffets, placards, caissons (cuisine, bureau, ...), étagères, chaises, fauteuils, sièges de bureau, canapés, coussins, chaises longues, matelas, sommiers, cadres de lit, oreillers, couettes, lits de camps, sacs de couchage, tables, plans de travail, tables basses, bureaux, tables de jardin ...

Tous les meubles sont acceptés quel que soit le matériau (mono ou multi-matériaux) ... : bois (massif, panneaux de particules, médium ...), mousse, latex, tissu, cuir, plastique, ferraille, verre, pierre ou encore céramique.

... et quel que soit leur état : meubles cassés, abîmés, en morceaux ainsi que les matelas, fauteuils, canapés ... sales ou déchirés



PRIORITÉ AU RÉEMPLOI :

Les meubles déposés sont triés par **Eco-Mobilier**. La première étape consiste à la séparation des objets pouvant être réparés et réemployés. **Ces derniers sont confiés aux structures de l'économie sociale et solidaire** tel qu'Emmaüs. Le reste des meubles est ensuite trié par matériaux pour être recyclé ou valorisé sous forme d'énergie.

LA SECONDE VIE DES MATIÈRES :

- Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi de redevenir un meuble ;
- La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo ;

- Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries ;
- Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux ;
- Le garnissage des couettes peut être recyclé dans l'industrie textile et de l'habillement ou être valorisé en énergie.




6 catégories de produits chimiques :
 Bricolage et décoration
 Chauffage, cheminées et barbecues.
 Produits de jardinage, Entretien de piscine
 Entretien de la maison
 Entretien du véhicule.

Avec Facility, je tri mes déchets chimiques depuis mon smartphone

Ils sont présents partout chez vous, mais pas n'importe où. On en trouve dans la cave, le garage, l'abri de jardin et même pour certains dans la maison. **Les produits chimiques sont utilisés en moyenne 2 à 3 fois par an.**

Ne mettez pas tous vos produits chimiques dans le même panier. Ceux du quotidien tel que **les nettoyeurs pour le sol, l'eau de javel ou le liquide vaisselle peuvent rejoindre directement le bac/sac/colonne jaune.**

Pour être sûr de ne pas vous tromper, l'éco-organisme ECO-DDS, met à disposition

une application pour smartphone nommée **Facility**. Elle vous permettra d'identifier vos produits chimiques et de ne pas vous tromper au moment de les trier.

Pourquoi trier ses déchets chimiques est si important ? C'est important car **les produits chimiques une fois usagés présentent un risque pour votre santé et pour l'environnement.** Il est strictement interdit de les jeter dans les poubelles et dans les canalisations.

Les déchets chimiques se déposent uniquement en déchèterie pour être traités et valorisés. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés **dans leur contenant d'origine.** Veillez par ailleurs à bien visser les bouchons et à fermer les couvercles pour éviter tout écoulement.

S'il ne se trouve pas dans leur contenant d'origine (ex : White Spirit dans une bouteille d'eau), **collez une étiquette sur leur emballage.** Vous éviterez les accidents causés par le mélange de produits chimiques incompatibles et vous protégerez les agents de déchèterie.





La **sensibilisation des citoyens de demain** fait partie intégrante des missions de Sud Rhône Environnement. Depuis le début de l'année scolaire 2021-22, **plus de 100 classes d'écoles élémentaires et maternelles ont été sensibilisées** au tri et au traitement des déchets.

Reconnaître ses déchets pour mieux les trier est la **première étape de chaque animation**. Les enfants y sont d'autant plus sensibles que les exemples donnés par les Conseillers du Tri sont ancrés dans leur quotidien : gourde de compote, bouteille de jus de fruits, emballages de biscuits, flacon de gel douche, piles, ...

Une façon ludique de faire prendre conscience que **les actes de chacun sont importants en matière de réduction des déchets**.

LES COLLÈGES ET LYCÉES DE PLUS EN PLUS ENGAGÉS

Les collèges et lycées du territoire de Sud Rhône Environnement sont de plus en plus **engagés dans des démarches de développement durable**.

Pour les accompagner dans ces démarches, le syndicat **s'engage auprès d'eux pour former ses éco-délégués** aux bons gestes de tri, aux techniques de compostage et aux changements des comportements de consommation.

Votre établissement scolaire souhaite mener un projet de développement durable ?

Contactez-nous par email à contact@sudrhone.fr



Produits ménagers fait-maison : les tablettes lave-vaisselle

La démarche zéro-déchet ne consiste pas seulement à acheter en vrac et sans emballage, **elle consiste aussi à « passer à l'action » en fabriquant soi-même ses produits.**

Fabriquer ses tablettes lave-vaisselle maison par exemple est possible et très simple. Avec seulement 4 ingrédients naturels et 3 étapes, vous pourrez dire adieu aux pastilles lave-vaisselle industrielles, chères, suremballées, et remplies d'ingrédients nocifs pour la santé et l'environnement.

Le pourquoi du comment :

Le bicarbonate de soude est basique : il nettoie, dégraisse, récuré, désodorise, évite la prolifération des bactéries et adoucit l'eau dure.

Les cristaux de soude sont encore plus basiques que le bicarbonate de soude donc ils viennent également dégraisser la vaisselle et adoucir l'eau.

Le gros sel est un abrasif non corrosif, il détache, désodorise et adoucit l'eau.

L'acide citrique détartre et neutralise le calcaire.

Ingrédients pour 9 tablettes :

- 3 cs de bicarbonate de soude
- 3 cs de cristaux de soude
- 1 cs d'acide citrique
- 1 cs de gros sel

Ustensiles :

- Un bol et une fourchette
- Un vaporisateur rempli d'eau
- Un bac à glaçons (en silicone, de préférence)
- Un bocal hermétique

Préparation :

- Dans un bol, mettre le bicarbonate de soude, les cristaux de soude, l'acide citrique et le gros sel, bien mélanger jusqu'à l'élimination des grumeaux.
- Pulvériser le mélange tout doucement jusqu'à l'obtention d'une texture poudreuse juste un tout petit peu humide (type crumble).
- Mettez le mélange dans le bac à glaçons, bien tasser à l'aide d'un bouchon de bouteille de vin.

Vos tablettes lave-vaisselle maison seront complètement sèches et solides au bout de quelques heures, vous pouvez les démouler et les mettre dans un bocal hermétique.

Utilisation :

Placez une tablette lave-vaisselle et une cuillère à café d'acide citrique dans le bac à produit du lave-vaisselle par charge. L'ajout de l'acide citrique évite que des résidus de saleté restent coincés dans les recoins de votre machine ainsi que les taches blanches sur la vaisselle.

Vous pouvez aussi remplir le bac prévu pour le liquide de rinçage de vinaigre blanc. Cela permettra un séchage rapide et sans traces de votre vaisselle !



**SUR LE TERRITOIRE DE
SUD RHONE ENVIRONNEMENT**

DISTRIBUTIONS DE COMPOST

Mise à disposition gratuite de compost issu de déchets verts
dans la limite des stocks disponibles.

RDV EN DÉCHÈTERIE DU 19 MARS AU 30 AVRIL 2022

Modalités et planning complet des distributions
prévues dans les intercommunalités
participantes sur www.sudrhone.fr